

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE DÉCEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Maintenance des extincteurs, Robinets d'Incendie Armés, colonnes sèches et poteaux incendie – Acquisition d'extincteurs et de matériel de sécurité incendie » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, des communes Bouchemaine, les Ponts de Cé, Avrillé, Saint Barthélémy d'Anjou, Longuenée en Anjou, Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint-Clément de la Place, Saint-Martin du Fouilloux, Sarrigné, Soulaire sur Aubance, Soulaire et Bourg et de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Le Quai » – Appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire sans minimum, ni maximum - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de services » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 7 octobre 2020, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire sans minimum, ni maximum.

Les CCAS d'Avrillé et de Saint-Barthélemy d'Anjou, les communes d'Avrillé, Mûrs-Erigné, Saint-Barthélemy d'Anjou, Feneu, Cantenay-Epinard, Saint Clément de la Place, Soulaire et Bourg, Ecuillé, Bouchemaine, Ecoublant, les Ponts de Cé, Longuenée en Anjou, Saint-Martin du Fouilloux, Sarrigné, Soulaines sur Aubance et l'EPCC « Le Quai » font également partie du groupement pour cet achat.

La notification du marché vaudra ordre de démarrage des prestations.

Le marché pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 6 ans.

Le montant estimé pour le CCAS sur la durée totale du marché s'élève à 34 800,00€ HT.

La remise des offres a eu lieu le 9 novembre 2020 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement le 14 décembre 2020, il a été décidé d'attribuer le marché à :

- **EUROFEU sis 28250 SENONCHES**

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- le budget principal :
 - . Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 615.6 « Maintenance »,
- les budgets annexes :
 - . Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure - Imputation 615.68 « Maintenance- Autres ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

